

<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article234>

Saint Odilon de Cluny

- Saints, bienheureux et grandes figures chrétiennes de France -



Date de mise en ligne : lundi 2 novembre 2015

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Saint Odilon de Cluny (962-1049)

Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur.

« C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. » (II Machab., cap. XII, V. 46)

Saint Odilon de Cluny

« C'est à saint Odilon, quatrième abbé de Cluny, que l'on doit la commémoration générale de tous les fidèles défunts. C'est lui qui l'institua en 998, et la fit célébrer au lendemain de la Toussaint. L'usage s'étendit très vite à tout l'univers chrétien. Par un privilège qu'un décret du pape Benoît XV étendit au monde entier, chaque prêtre peut le 2 novembre célébrer trois messes : ainsi l'Eglise multiplie, pour la délivrance des âmes du purgatoire, l'offrande du sacrifice du Christ, où elle puise à jamais, pour tous les siens, des fruits infinis de rédemption. » (Missel quotidien et vespéral par Dom Gaspar Lefebvre et le chanoine Emile Osty, 1961)

« L'Ordre des bénédictins en France unit la mémoire de saint Odilon à la fête de saint Maïeul. Il succéda en effet à saint Maïeul comme abbé de Cluny pendant cinquante-cinq ans en un temps où l'influence de cette abbaye s'étendait sur l'Europe entière. Austère pour lui-même, il était d'une grande bonté et d'une grande indulgence pour ses moines. Artisan de paix, il unit ses efforts à ceux de Richard de Saint-Vanne pour mettre en œuvre la "trêve de Dieu" qui interdisait tout acte de guerre et de brigandage du mercredi soir au lundi matin. L'Église lui doit aussi la commémoration des fidèles défunts, c'est lui qui introduisit la liturgie de l'intercession pour les morts, le 2 novembre. Il est fêté le 31 décembre, au jour de sa naissance au ciel en 1049. »

La vie de saint Odilon (extraits)

« La pensée qui, même en dehors de toute raison mystique, faisait prier pour les morts à certains intervalles naturels du temps inspira l'usage de l'anniversaire ; on voulut procurer aux défunts, s'ils étaient encore dans le purgatoire, un dernier et efficace secours : « Nous célébrons enfin le jour anniversaire, dit Forcini, dans la crainte que les âmes n'aient encore des peines à souffrir dans les flammes expiatrices, et qu'elles n'aient besoin de notre-secours pour en sortir, car il vaut mieux faire des prières qui peut-être leur seront inutiles, que d'y manquer par oubli et par intelligence, si elles en ont besoin ». C'était d'ailleurs un bonheur et une consolation pour chaque famille de compter au moins chaque année un jour marqué par le trépas, qui reviendrait pendant quelque temps raviver le souvenir des morts, et provoquer la prière en renouvelant ses regrets. Mais cela ne suffisait pas à la piété chrétienne, car combien encore laisseraient passer ce jour du souvenir et de la prière dans des préoccupations où se perd la mémoire des morts ? Il fallait un solennel anniversaire où l'Eglise appellerait la chrétienté entière au secours des fidèles trépassés.

Il était réservé à saint Odilon de consacrer par un acte personnel le lendemain de la Toussaint à la mémoire des défunts. Dire que c'est là une conception de génie, ce n'est pas dire assez. Ce que le Saint-Esprit dicte aux âmes saintes dépasse la portée des plus vastes intelligences. Après la vision du ciel, ouvrir aux

chrétiens la vision du Purgatoire ; après avoir levé les mains vers l'Eglise triomphante, les tendre pleines des satisfactions de Jésus-Christ à l'Eglise souffrante, quel rapprochement, quelle inspiration ! Quelle magnifique synthèse des miséricordes divines, de la communion des saints et de la foi clans la vie future ! Et c'est notre saint abbé qui en a eu la révélation ; c'est par lui que toute l'Eglise en a bénéficié dans tout le cours des siècles. On peut le dire en toute assurance, rien n'a plus contribué dans le passé à donner de l'éclat à la piété envers les morts que l'institution de la fête du 2 novembre, rien ne contribue plus présentement à renouveler la ferveur de cette piété que la célébration annuelle de cette fête, rien ne contribuera davantage non plus dans l'avenir à en assurer le maintien et les fruits.

Il y a donc dans cette institution un fait d'une importance considérable qu'il est de notre devoir de mettre en lumière en recherchant avec soin 1^Â comment la fête du 2 novembre a été préparée et ébauchée ; 2^Â quelles sont les circonstances fortuites qui y ont donné lieu ; 3^Â quelle part revient à saint Odilon dans l'institution de cette fête ; 4^o enfin quelle est la date probable de cette institution et comment elle s'est étendue peu à peu dans l'Eglise universelle.

La commémoration générale des fidèles trépassés, comme nous l'avons vu plus haut, n'existait pas dans sa forme actuelle avant notre saint abbé et les premières années du onzième siècle. « Mais elle existait néanmoins comme en germe, dit dom Plaine, à qui nous empruntons ces paroles ; elle avait été préparée et ébauchée longtemps à l'avance, comme il est arrivé tant d'autres fois dans l'Eglise pour les institutions qui doivent s'y perpétuer et porter pendant de longs siècles d'abondants fruits de salut.

On en trouve une première et excellente ébauche dans l'institution même de l'office des morts, qui doit remonter au VII^Â ou au VIII^Â siècle. En instituant, en effet, un office en faveur des morts, et un office analogue à celui des saints sous plus d'un rapport, l'Eglise mettait à certains égards les défunts qui attendent dans le lieu de l'expiation temporaire le jour de leur délivrance sur pied d'égalité avec leurs frères plus fortunés qui jouissent déjà du bonheur parfait, celui de la vision de Dieu » (2). Dès le IX^Â siècle, un prêtre de Metz, Amalaire, l'un des princes de la liturgie, avait déjà exprimé, vers l'an 820, l'idée de la convenance d'un tel anniversaire, et l'on avait trouvé dans les écrits de cet auteur un texte obscur où l'on entrevoit un rapprochement entre la fête des saints et la mémoire des morts. On sait que dans l'Antiphonaire qu'il avait dressé pour l'Eglise de Metz, l'office des morts venait immédiatement après celui du commun des saints (3). A la même date ou à peu près, saint Eigil, abbé de Fulda, en Allemagne, fit un second pas en avant. Il établit que le 17 décembre (in natali sancti Ignatii martyris), qui était l'anniversaire de la mort de saint Sturme, premier abbé et fondateur de Fulda, il y aurait solennité des messes, psalmodie et autres prières » pour tous les frères décédés du monastère

Quelle fut l'occasion, ou, pour mieux dire, à la suite de quelles circonstances cet anniversaire solennel et spécial fut-il institué dans l'Eglise pour tous les fidèles défunts ? Nous avons une double relation contemporaine des faits qui amenèrent saint Odilon à porter le décret relatif à la commémoration des morts. L'une d'elles, celle de Raoul Glaber, est antérieure à la mort de saint Odilon et n'a trait qu'indirectement à l'institution de la fête du 2 novembre ; mais les faits sont substantiellement les mêmes que ceux dont nous devons la connaissance à Jotsald, le premier biographe de notre saint.

Celui-ci, comme Glaber, avait été disciple du saint abbé et rédigeait lui-même sa relation en 1052 ou 1053. C'est dire assez combien ces deux relations ont droit en elles-mêmes d'inspirer confiance. Celle de Jotsald, reproduite plus tard par un grand nombre de chroniqueurs, est revêtue de la grave autorité de saint Pierre Damien, cardinal et évêque d'Ostie, qui la reproduisit en partie littéralement très peu de temps après sa première rédaction, alors que ce saint docteur composa une seconde Vie de saint Odilon à la prière de celui qui lui avait succédé sur le siège abbatial de Cluny. D'après Jotsald, que nous citons textuellement, notre saint abbé aurait été provoqué à s'occuper plus spécialement des âmes du Purgatoire par une vision ou plutôt par une communication surnaturelle qui eut lieu dans les circonstances suivantes : « Un religieux

français, originaire du village de Rodez (Rodez), revenant de Jérusalem, fut assailli par une tempête, et, après avoir couru bien des dangers, jeté par la furie des vagues dans une île voisine de la Sicile du côté de Thessalonique, où vivait un pieux ermite. Notre pèlerin y passa quelques jours, attendant le retour du calme sur les flots, et s'entretint longtemps avec le pieux ermite, se communiquant l'un à l'autre les nouvelles que chacun avait apprises. « L'ermite demanda au religieux quelle était sa patrie : celui-ci répondit qu'il était originaire d'Aquitaine. Interrogé ensuite s'il connaissait le monastère de Cluny et l'abbé Odilon : « Parfaitement, répondit le pèlerin, mais pourquoi cette question ? » « Ecoutez, reprit l'ermite : Ici, tout près, j'ai souvent vu des flammes effroyables sortir des abîmes de la terre, et se élevant au milieu de leurs tourbillons une multitude d'âmes qui expient les restes de leurs péchés dans des supplices intolérables. Des milliers de démons sont chargés de leur infliger ces tortures indicibles ; chaque jour ils en augmentent les horreurs et leur se préparent sans cesse de nouveaux tourments. Bien des fois encore je les ai entendus pousser des hurlements et des vociférations horribles, et se plaindre de ce que plusieurs de ces âmes leur étaient ravies par les prières et les aumônes des fidèles ligués contre eux. Mais ils se plaignaient surtout des moines de Cluny et de leur abbé, parce que c'était là l'ennemi qui leur faisait essuyer les pertes les plus lamentables. C'est pourquoi, si vous retournez heureusement vers les vôtres, je vous en conjure, par le nom terrible du Seigneur, racontez fidèlement tout ceci à ces saints religieux, et suppliez-les de ma part de multiplier leurs sacrifices et leurs prières, ce dans le but principalement d'arracher au démon encore un plus grand nombre de victimes ; ainsi sera confondu cet ennemi du genre humain à l'occasion des âmes qui chaque jour lui sont ravies ; ainsi au ciel les élus seront dans la joie. »

» A son retour en France, le pèlerin se rendit à l'abbaye de Cluny et s'acquitta près d'Odilon du message dont il était chargé. » « Aussitôt, ajoute Jotsald (1), notre vénérable Père Odilon ordonna pour tous les monastères que, comme au premier jour de novembre on célèbre la fête de tous les saints, de même on ferait le lendemain la commémoration de tous les fidèles défunts ; que ces messes seraient célébrées dans ce but et en public et en particulier, que les prières seraient multipliées, et des aumônes plus abondantes distribuées aux pauvres, afin que notre ennemi eût à se gémir de plus en plus de ses pertes, et que le chrétien souffrant put se féliciter dans l'espérance de la miséricorde »

Comme il est facile de s'en convaincre, rien ne manque à ce décret. On peut affirmer que la solennité du 2 novembre est sortie parfaite, du premier coup, du vaste esprit et du grand cœur d'Odilon. Il n'y a qu'une voix à cet égard parmi les hagiographes et les historiens ecclésiastiques.

L'Eglise romaine le reconnaît elle-même officiellement dans l'éloge qu'elle décerne annuellement à notre saint abbé en ces termes : « A Souvigny, trépas de saint Odilon, abbé de Cluny, qui le premier fit célébrer dans tous les monastères de sa dépendance, le lendemain de la fête de tous les saints, la commémoration générale de tous les fidèles défunts, lequel rite fut ensuite approuvé et reçu par l'Eglise universelle ». Qui donc ne se sentirait heureux de pouvoir se rattacher par un lien de fraternelle charité à une institution qui a pour but spécial d'entretenir dans les âmes la mémoire des morts et d'en faire sortir pour leurs souffrances un perpétuel secours ? Quoi de plus touchant, en effet, que cette association des fidèles de ce monde aux survivants de l'autre vie dans un commun soulagement ! Car la dévotion envers les morts n'est pas seulement l'expression d'un dogme et la manifestation d'une croyance, c'est un charme de la vie, une consolation du cœur, et, de tous les retranchements que le protestantisme a fait subir à l'intégrité de la doctrine et du culte catholique, le plus étonnant et le plus inconcevable est sans contredit celui qui, en supprimant la prière et le sacrifice pour les fidèles trépassés, brise ce commerce sacré qui nous unit encore après leur mort à ceux que nous aimons pendant la vie. Qu'y a-t-il, en effet, de plus suave au cœur que ce culte pieux qui nous rattache à la mémoire et aux souffrances des morts ?

Croire à l'efficacité de la prière et des bonnes œuvres pour le soulagement de ceux que l'on a perdus ; croire, quand on les pleure, que ces larmes versées sur eux peuvent encore leur être secourables ; croire enfin que même dans ce monde invisible qu'ils habitent, notre amour peut encore les visiter par des

bienfaits : quelle douce, quelle aimable croyance ! et dans cette croyance, quelle consolation pour ceux qui ont vu la mort entrer sous leur toit, et happer tout près de leur cœur ! Ce charme si doux que nous trouvons dans notre commerce fraternel avec les morts, combien il devient plus doux encore lorsque nous venons à nous persuader que Dieu, sans doute, ne laisse pas ces chers défunts ignorants tout à fait du bien que nous leur faisons. L'Eglise, il est vrai, ne nous oblige pas à croire que nos frères trépassés savent, en effet, dans le Purgatoire, ce que nous faisons pour eux sur la terre, mais elle ne le défend pas non plus ; elle l'insinue, et semble nous le persuader par l'ensemble de son culte et de ses cérémonies ; et des hommes graves et honorés dans l'Eglise ne craignent pas de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, du reste, si les morts n'ont pas la connaissance présente et distincte des prières et des bonnes œuvres que nous faisons pour eux, il est certain qu'ils en ressentent les effets salutaires.

Aussi l'invitation à adopter une solennité qui répond si bien aux plus intimes et généreuses préoccupations de rame fut écoutée et accueillie avec empressement ; mais avant de savoir comment la fête du 2 novembre s'est étendue peu à peu dans l'Eglise universelle, il nous reste à rechercher quelle est la date probable de son institution.

Saint Odilon, nous l'avons vu plus haut, a joué sans conteste le rôle principal dans la première institution de la fête du 2 novembre ; c'est lui qui en a rendu la célébration obligatoire pour tous les monastères de sa dépendance »

N.B. 1. A Cluny et dans d'autres abbayes, pendant un mois, on considérait le défunt comme présent au réfectoire, et sa portion, servie tous les jours à sa place, était donnée au pauvre pour le bien de son âme. Cette coutume s'est conservée à la Trappe.

N.B. 2 La pratique des anniversaires, dit Mgr Bouvier, était plus généralement répandue que celle des autres messes du décès, et des troisième, septième et trentième jours : « Mos erat hujusmodi die depositionis, die tertia, septima, trigesima et praesertim anniversaria celebrandi. » Comme on le voit, cet anniversaire solennel, qui revient annuellement pour chaque défunt en particulier, existait déjà depuis longtemps avant saint Odilon (V. Mabillon, Praefat. in III Saecul. Benedict., § VI, Observationes ecclesiasticae, n° 101 ; Cf. Studien und Mittheilungen mis dem Benedictiner-Orden II, année 1881, t-II, p. 237 et suiv.)

N.B. 3 Patrol. lat., t. CXLII, p. 926. Les deux relations de Jotsald et de saint Pierre Damien sont identiques pour le fond. Elles aboutissent l'une et l'autre à affirmer que saint Odilon et ses religieux furent avertis surnaturellement de l'efficacité de leurs prières, de leurs aumônes et de leurs messes pour la délivrance des âmes du purgatoire. Ils furent invités à y persévérer avec constance et à redoubler de ferveur. Si Raoul Glaber ne fait aucune mention de cette institution elle-même, il n'en affirme pas moins, comme Jotsald et saint Pierre Damien, que les prières de saint Odilon et des moines clunisiens délivraient beaucoup d'âmes des souffrances du purgatoire. (R. Glaber, édit. Prou, p. 125, n° 13.) Sans doute, dit dom F. Plaine, auquel nous empruntons ces paroles, la mise en scène diffère notablement dans l'une et l'autre relations. Ni les lieux qui sont le théâtre des faits dont il s'agit ne sont les mêmes, ni les personnes qui jouent un rôle n'ont droit d'être tous identifiés. Mais, somme toute, nul critique judicieux ne saurait s'effaroucher de pareilles divergences, et il manquerait au devoir de l'impartialité s'il en venait pour cela seul à révoquer en doute l'authenticité même des deux seuls faits importants qui se dégagent de ces relations, où par ailleurs l'imagination joue un grand rôle, savoir l'efficacité surnaturelle des prières de saint Odilon et de ses religieux pour la délivrance des âmes du purgatoire, et la révélation qui leur fut faite au nom du ciel de cette efficacité. » (Revue du clergé français, 1er nov. 1896, p. 439. »

Source :

Saint Odilon de Cluny

Saint Odilon, Abbé de Cluny, sa vie, son temps, ses oeuvres (962-1049)

Par l'Abbé P. JARDET, Chanoine honoraire d'Autun, Aumônier des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny,
Ed. LYON IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE 18, rue de la Quarantaine, 18.1898

Sites à consulter

[saints de France](#)

[abbaye saint Benoît saint Odilon](#)